



Fédération **A**utonome de la Fonction Publique Territoriale

Compte rendu FA **Commission formation et nouveau groupe de travail du** **CNO** **17 janvier 2018**

Thierry CHARREIRE représentait la FA-FPT lors de cette séance.

Un point d'étape réalisé par la commission formation met en évidence que 80 % des diplômes sont délivrés par l'éducation nationale et 20 % par d'autres voies.

La vocation du CNFPT s'inscrit dans une logique de formation tout au long de la carrière, ce qui permet d'anticiper la mobilité et les évolutions de métiers.

Dans ce cadre nous remarquons une certaine frilosité du CNFPT de s'engager dans la délivrance de titres ou diplômes.

Néanmoins, la commission voit une opportunité d'étudier des pistes, le dispositif CLEA (délivrer – certifier) en est une.

L'articulation avec les concours reste une voie à explorer, une opportunité de réflexion en ce sens.

La piste de la VAE (validation des acquis et de l'expérience), apparaît également comme une opportunité, mais le CNFPT réalise de nombreuses semaines de formation qui n'aboutissent pas à la délivrance de diplômes, car ceux-ci sont assujettis à un volume horaire, au regard du RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

L'allègement possible grâce à la VAE permettrait de suivre une partie des cours, et ainsi la possibilité pour les territoriaux de moins s'absenter de leurs lieux de travail, sur de longue période.

Les partenariats avec les CFA peuvent être une piste pour la délivrance de diplômes.

Lors de la prochaine séance, un organisme certificateur du CLEA ainsi qu'un organisateur de cours seront auditionnés.